

## Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?

**Pourquoi la  
prévention des  
conflits est-elle  
essentielle ?**

**Comment œuvrer  
efficacement à la  
paix ?**

**S'engager sur le  
long terme et  
adopter une optique  
de prévention des  
conflits**

**Encourager la  
coopération  
régionale**

**Œuvrer à la paix, à la  
justice et à la  
réconciliation**

**Nouer des  
partenariats au  
service de la paix**

**Mobiliser le monde  
des affaires**

**Contre les  
évolutions  
économiques  
défavorables**

**Pour plus  
d'informations**

**Références**

**Où nous contacter ?**

**L'Observateur** ocde

© OCDE 2003

### Introduction

La multiplication des conflits violents avec leurs répercussions destructrices sur le développement et le bien-être a conduit la communauté internationale à s'intéresser de plus près à la prévention des conflits et à la construction de la paix. Souffrances humaines, victimes civiles et déplacements de population ne sont que quelques-unes des conséquences des guerres et des conflits. Les dégâts qu'ils causent à la production, aux moyens de subsistance et aux infrastructures ont en outre sur l'économie, l'environnement et la légitimité de l'Etat des effets dommageables qui annulent souvent des décennies d'efforts résolus de développement.

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits violents ont fait plus de 5 millions de morts, dont 95 % étaient des civils. Plus des deux tiers des pays les plus pauvres du monde sont en conflit. La moitié environ des pays touchés entre 1980 et 1994 se situe en Afrique (Voir le *Rapport 2001 sur la Coopération pour le développement de l'OCDE*, chapitre V).

Les conflits conduisent aussi à des niveaux intolérables d'endettement. Environ 35 pays pauvres très endettés (PPTÉ) pourraient en fait prétendre à un allègement de dette au titre de l'initiative initiale ou de l'initiative renforcée des pays du G7 en faveur des PPTÉ, mais une douzaine d'entre eux – situés en Afrique subsaharienne pour la plupart – ne répondent toujours pas aux conditions requises car un conflit y sévit ou des problèmes de gestion des affaires publiques s'y posent qui excluent toute action efficace de remise de dette (voir le *Rapport 2001 sur la coopération pour le développement de l'OCDE*, chapitre V).

Les Lignes directrices du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur le thème « Prévenir les conflits violents : Quels moyens d'action ? » sont le fruit de sept années de travail menées au sein du Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement par des décideurs et des experts compétents dans ce domaine. Ces lignes directrices offrent des orientations pratiques et mettent en évidence un certain nombre de principes fondamentaux à appliquer pour prévenir les conflits violents dans le cadre d'efforts visant à :

- Adopter une optique de prévention des conflits et créer une « culture de la prévention » dans tous les domaines de l'action publique, à savoir au niveau des programmes de coopération

### Encadré 1 : Analyse d'impact et prévention

Lorsque l'analyse des risques de conflit et des facteurs de vulnérabilité ainsi que l'étude d'impact montrent qu'un pays risque d'être en proie à un grave conflit, la concentration des interventions extérieures dans les domaines ci-après semble produire des résultats positifs. Certaines de ces interventions comprennent la coopération pour le développement. Beaucoup nécessitent que l'on veille à la cohérence des actions entreprises par les gouvernements.

Les participants à la *Consultation régionale informelle consacrée aux conflits, à la paix et à la coopération pour le développement en Amérique latine* ont soulevé les points ci-après concernant la prévention :

- Les acteurs extérieurs sont mieux à même de s'engager de façon constructive et de contribuer à prévenir la violence lorsqu'ils connaissent et analysent la façon dont le conflit évolue. DAC Latin America Consultation on Conflict, Peace and Development Co-operation, 2000.
- Le conflit fait partie de la transformation de la société. Conserver un espace légitime où l'opposition et les protestations peuvent se faire entendre peut aider les sociétés à ne pas recourir à la violence. Les courants contradictoires qui peuvent traverser une société ne doivent pas être réprimés.
- La diffusion d'informations sur le droit humanitaire et sur les droits de l'homme ainsi que sur la façon dont ils sont liés aux systèmes de valeurs traditionnelles locaux, peut aider les groupes à prendre des mesures constructives en vue d'atténuer la brutalité des conflits et de responsabiliser davantage toutes les parties belligérantes. Comme on l'a vu dans le cas du Chiapas, promouvoir une résistance culturelle à la violence peut contribuer à humaniser la guerre et à dissuader un grand nombre de personnes de recourir à la violence.
- Promouvoir l'esprit citoyen et une culture de la paix et de la cohésion sociale, c'est investir dans la prévention. Cela peut se faire à tous les niveaux du système d'enseignement formel et informel.
- La criminalisation du développement, la corruption et l'apparition d'une économie qui engendre la violence remettent en cause la sécurité des populations et finissent par menacer la sûreté de l'Etat. Créer d'autres formes de développement peut freiner ces tendances.

Les activités économiques illégales et les trafics illégaux soutiennent et modifient souvent les conflits. Par exemple, le lien entre conflits violents et trafic de drogue en Colombie a considérablement compliqué les négociations de paix politiques. Il est possible de prévenir l'installation de ces activités illégales en diffusant des informations sur les normes juridiques nationales et internationales et les sanctions.

Source: La Consultation régionale du CAD consacrée aux conflits, à la paix et à la coopération pour le développement en Amérique latine en 2000.

pour le développement, de la politique étrangère, de la politique commerciale, de la défense, etc.

- Prendre en considération le rôle joué par l'économie politique de la guerre, par exemple par la corruption, la criminalité et de puissants groupes et individus ayant tout intérêt à souhaiter l'éclatement et la perpétuation de conflits violents.
- Répondre à la nécessité d'aider les pays en développement à mettre en place des systèmes de sécurité légitimes et responsables en tant que partie intégrante de la gouvernance et de la gestion du secteur public.
- Reconnaître le potentiel, mais aussi les limites, de l'action que peut engager la communauté

internationale pour mettre fin aux situations de conflit violent, et adopter une approche constructive pour promouvoir la paix et décourager la violence.

- Aider les sociétés concernées à faire face aux défis lancés par la justice et la réconciliation, et soutenir des processus de paix qui incluent les femmes et les groupes marginalisés.
- Soutenir la coopération et la consultation à l'échelle régionale pour prendre en compte les dimensions régionales des conflits et renforcer les approches et capacités de réaction régionales.
- Encourager les partenariats avec la société civile. Le rôle des entreprises – nationales et internationales – est relativement négligé. Les

entreprises peuvent contribuer aux évolutions économiques et sociales positives qui préviennent le recours à la violence et les actions qui l'alimentent.

- Renforcer la coordination entre les donateurs pour améliorer les initiatives de prévention et les dispositions prises pour faire face à des situations de conflit violent.

*Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* Reprend en un volume unique l'ensemble des orientations du CAD en matière de prévention des conflits. La première partie, *Prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires extérieurs*, comprend la Déclaration des ministres de 2001 et le Supplément. La deuxième partie, *Les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle*, reprend la première Déclaration et les Lignes directrices de 1997. Les ministres chargés du développement, les responsables des organismes d'aide et d'autres hauts fonctionnaires chargés de la coopération pour le développement ont tenu leur réunion annuelle à haut niveau au sein du CAD en avril 2001 et réaffirmé leur engagement en faveur de la prévention des conflits, perçue comme un élément central de l'action à mener pour réduire la pauvreté et favoriser un développement durable. L'importance de ces deux cadres pour renforcer le rôle de la coopération pour le développement dans la prévention des conflits et la reconstruction de la paix a été reconnue au Sommet du G8 à Denver en 1997 et à la réunion des ministres des Affaires étrangères à Rome en 2001.

Cette *Synthèse* présente les principales conclusions des vastes travaux qui sont menés depuis 1995 pour mettre au point des orientations en matière de prévention des conflits et répondre à l'intérêt grandissant que suscite l'aide au développement dans des situations de conflit. Ces orientations peuvent servir à aider les donateurs dans leurs travaux avec les pays en situation de conflit et avec leurs homologues dans d'autres ministères. Elles

peuvent aussi permettre à la communauté internationale de mieux coordonner l'aide et l'assistance fournies et de conseiller ses partenaires au sein des gouvernements des pays en développement, des organisations de la société civile et du monde des entreprises. La manière dont les stratégies de développement peuvent aussi s'appliquer à la prévention de certaines formes de terrorisme sera étudiée dans le cadre des travaux que réalisera le CAD en 2002 et 2003. ■

### **Pourquoi la prévention des conflits est-elle essentielle ?**

Face à l'existence de conflits violents, avec les conséquences désastreuses qui en résultent pour les conditions de vie des populations, la communauté de la coopération pour le développement ne peut que réaffirmer son attachement à la paix et à la prévention. Pour éviter que des conflits violents n'éclatent, il faut instaurer au sein des sociétés une volonté de coopération permettant la coexistence pacifique de communautés diverses à l'intérieur d'un même pays et entre nations. La prévention des conflits<sup>1</sup> est un des piliers de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Les organismes d'aide reconnaissent désormais la nécessité de travailler à l'intérieur des conflits et sur les conflits, et non plus autour des conflits, et de faire de la construction de la paix l'axe principal de leur action face à une situation de conflit.<sup>2</sup> Cela constitue un pas important dans la direction d'un engagement à long terme alors qu'autrefois les efforts étaient concentrés sur les mesures à court terme destinées à faciliter le redressement et la reconstruction au sortir des conflits.

Pour œuvrer efficacement à la paix, les organismes d'aide doivent travailler en collaboration avec les partenaires dans les pays en développement, avant, pendant et après les conflits. La construction de la paix et la prévention des conflits appellent une collaboration entre les organismes d'aide et les autres instances gouvernementales compétentes des pays donateurs et d'autres acteurs de la

1. Par « prévention des conflits » on entend prévention des troubles, litiges et conflits violents. En fait partie l'engagement à long terme que cela implique à côté des mesures correctives à court terme. Les conflits non violents sont une composante normale du fonctionnement de toute société. Ce qu'il faut empêcher, c'est le recours à grande échelle à des moyens violents de règlement des conflits ainsi que les activités déstabilisatrices pouvant déboucher sur des actes de violence collectifs.

2. Au sens des Lignes directrices, lorsque les organismes d'aide œuvrant dans un pays en crise ou dans lequel une guerre menace évitent de s'occuper de problèmes en rapport direct avec le conflit, ils « travaillent autour du conflit ». S'ils modifient leurs programmes pour s'appliquer à tenir compte du conflit, ils « travaillent à l'intérieur du conflit ». Et s'ils prennent des mesures actives pour prévenir, atténuer ou régler le conflit, ils « travaillent sur le conflit ».

## Encadré 2. Un cadre stratégique pour l'aide : liste illustrative de points à aborder<sup>1</sup>

Un cadre stratégique exprime le raisonnement sur lequel se fonde le programme d'aide d'urgence et de redressement. Il définit les facteurs politiques, économiques et sociaux sous-jacents et fournit le contexte et la logique permettant une affectation rationnelle de toutes les ressources consacrées aux secours, à la reconstruction et au développement. Les cadres stratégiques représentent à la fois un processus d'établissement d'un consensus et un produit, et sont élaborés en concertation avec le gouvernement et les autres partenaires locaux, les principaux donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales. Ils doivent répondre aux questions suivantes :

### Analyse de la situation

- Quel est le contexte politique, économique, social et de sécurité ?
- Quelles sont les implications des événements récents, par exemple le retour en grand nombre de personnes déplacées ?
- Quelle est la réponse du gouvernement à ces événements sur le plan des politiques, de la gestion des affaires publiques, des institutions et de la gestion économique ?
- Quels sont les paramètres macro économiques ?
- Quelles sont les ressources financières nationales extérieures disponibles ?

### Evaluation des risques

- Des systèmes politiques en mesure de supporter les tensions et les contraintes de la transition vers la paix peuvent-ils être mis en œuvre ?
- Les conditions de sécurité suffiront-elles à créer un environnement permettant de commencer la reconstruction ?
- L'assistance extérieure pourra-t-elle aider à surmonter les séquelles du conflit violent et à mettre en route un processus conduisant à une société plus juste, plus humaine et plus productive ?

### Réponse du programme

- Quels sont les objectifs du programme, immédiats et à long terme ?

- Quelles sont les principales composantes du programme visant à la résolution du conflit, à la réconciliation et au redressement qui nécessitent un soutien extérieur (par exemple, réintégration et reconstruction, renforcement des capacités de gestion des affaires publiques et du système judiciaire) ?
- Un plan a-t-il été établi pour la poursuite de ces objectifs ? (y compris la mise en place d'un "filet de sécurité" couvrant les besoins élémentaires tels la nourriture, l'eau, le logement, les médicaments, la fourniture de services de base dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et autres services sociaux, et la réhabilitation d'infrastructures ; le soutien à la reprise des activités économiques permettant d'assurer durablement des moyens d'existence aux populations ; le renforcement des capacités de gestion et d'administration au niveau des communautés).
- Une analyse des besoins respectifs des hommes et des femmes a-t-elle été réalisée dans le cadre des programmes essentiels tels ceux concernant la réforme des institutions de sécurité, la réconciliation nationale et le renforcement des capacités administratives ?
- Comment les ressources nécessaires seront-elles allouées à chacun de ces objectifs prioritaires ?

### Conditions du succès

- Quelles sont les conditions indispensables à la réussite de l'exécution du programme ?
- Quelle est la capacité des groupes et communautés à l'échelon local d'identifier leurs besoins et d'y faire face ?
- Le rôle des femmes dans la réconciliation et la reconstruction a-t-il été expressément pris en compte ?
- Existe-t-il une coordination efficace entre les acteurs nationaux et internationaux ?
- Comment peut-on concilier les besoins à court et à long termes, et éviter les dépendances ?
- Les modalités de fin du soutien direct ont-elles été établies pour toutes les formes d'aide ?
- Des ressources ont-elles été prévues pour financer les coûts récurrents ?

1. L'élaboration de cadres stratégiques d'assistance concerne essentiellement le cas de pays se relevant de crises ou de conflits violents. Des approches similaires se concentrant sur les questions de prévention des conflits n'ont pas encore été développées de façon rigoureuse.

communauté internationale. En instaurant une « culture de la prévention » et en procédant à des analyses approfondies, reposant notamment sur des études d'impact de la paix et des conflits et

l'élaboration de scénarios, les donateurs pourront améliorer la qualité de leur action commune au service d'une paix durable. Les politiques doivent aussi être claires, cohérentes, intégrées et coor-

données si l'on veut améliorer l'efficacité de la prévention et de la gestion des conflits. Parmi les domaines d'action pertinents figurent les échanges, la finance et l'investissement, les affaires étrangères, la défense et la coopération pour le développement. Conscients de cet impératif, les organismes d'aide acceptent les risques associés à une plus grande intervention sur ce terrain délicat et hautement politique.

Le bien-être économique, le développement social, la viabilité écologique et la régénération de l'environnement sont autant d'objectifs fondamentaux de la coopération pour le développement qui passent par la stabilité structurelle. Cette dernière<sup>3</sup> recouvre plusieurs objectifs étroitement imbriqués, à savoir la paix sociale, le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme, et le développement économique et social. Elle implique des structures politiques dynamiques et représentatives, notamment des systèmes de sécurité responsables, capables de gérer le changement et de régler les litiges de façon pacifique. ■

### Comment œuvrer efficacement à la paix ?

Les enseignements qui se dégagent de l'expérience et des travaux de recherche mettent en évidence quelques principes fondamentaux qu'il convient de respecter en matière de prévention des conflits. En vertu de ces principes, les acteurs extérieurs en général et la communauté des donateurs en particulier sont appelés à :

- Reconnaître le potentiel – et les limites – des mesures que peut prendre la communauté internationale pour favoriser la paix et décourager la violence.
- Adopter une attitude constructive et des approches novatrices tendant à inciter à la paix.
- Tenir compte des coûteuses leçons passées qui ont montré combien il est important d'appliquer des politiques suivies et cohérentes et des instruments intégrés pour maximiser les retombées positives de l'action engagée et éviter de faire involontairement du mal.

- Jouer la transparence, faire connaître leurs intentions, et élargir et approfondir le dialogue avec les partenaires à tous les niveaux afin de favoriser l'appropriation.
- Associer activement les femmes, les hommes et les jeunes aux processus de construction de la paix et de décision. Tous les acteurs doivent prendre davantage conscience du rôle omniprésent que jouent les différences entre hommes et femmes dans les conflits violents ainsi que dans leur prévention et leur règlement.
- Faire preuve de souplesse et agir en temps opportun, en inscrivant leurs efforts dans une perspective à long terme et en s'appuyant sur des analyses politiques et socio-économiques à long terme (voir encadrées 1 et 2) de la situation régionale, nationale et locale, même pour des interventions à court terme.
- S'appliquer à renforcer les capacités locales susceptibles d'influer sur la politique des pouvoirs publics et de remédier à l'exclusion sociale et politique. ■

### S'engager sur le long terme et adopter une optique de prévention des conflits

« Agir en amont » pour prévenir les conflits violents à la source est un désir que partagent tous les organismes de coopération pour le développement et la communauté internationale dans son ensemble. Les donateurs apprennent à étudier les mesures prises dans de nombreux domaines sous l'angle de la prévention des conflits afin d'assurer leur cohérence et leur globalité. Autrement dit, ils recherchent des moyens d'intégrer les considérations de prévention des conflits dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics, de la coopération pour le développement aux échanges en passant par l'investissement, le commerce, la défense et la politique étrangère. En d'autres termes, ils s'appliquent à instaurer une culture de la prévention. Des dispositions concrètes comme l'analyse et le suivi des évolutions observées dans les zones où les risques de conflit sont élevées permettent de détecter l'émergence d'un conflit et d'y

3. Telle qu'elle est définie dans les Lignes directrices de 1997 figurant dans « Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ? », Partie II, encadré 1, « Définitions et échéances ». La stabilité structurelle nécessite une volonté de coopération entre individus et groupes d'une collectivité et entre communautés ayant la conviction que les avantages de la coopération l'emportent sur les coûts correspondants.

mettre un frein avant qu'il n'éclate. Des éléments de plus en plus nombreux tendent à montrer qu'une action préventive précoce, si elle réussit, est beaucoup moins onéreuse qu'une intervention plus tardive visant à faire cesser la violence et à réparer les dommages<sup>4</sup>. Il est essentiel de cibler sur les droits de l'homme les efforts déployés dans une optique de prévention des conflits, car cela contribue à minimiser les éventuels effets indirects dommageables que peut avoir la coopération pour le développement ou d'autres partenaires extérieurs<sup>5</sup> dans une situation de conflit<sup>6</sup>.

Les donateurs sont conscients que toute aide peut influencer sur une situation de conflit, en créant des incitations ou des désincitations à la paix. Ils s'emploient à mieux appréhender, suivre et prévoir les retombées des programmes de développement dans une société divisée, et oeuvrent à la construction de la paix à l'échelon national et régional et au niveau des projets. Leur action à l'échelle nationale est centrée sur les grandes questions que sont la démocratie, la sécurité et la bonne gestion des affaires publiques, ce qui les oblige à :

- Démêler et analyser les facteurs qui risquent de susciter des griefs et d'éveiller les cupidités à mesure de l'évolution d'un conflit.
- Etendre ce souci de l'impact de l'aide sur les conflits à la conception des politiques destinées à favoriser la stabilité macro-économique et l'ajustement structurel de manière à promouvoir une amélioration des revenus, de l'emploi et des services publics. Concevoir des moyens appropriés de supervision, de suivi et d'évaluation de leurs activités et leurs retombées en étroite collaboration avec les partenaires des pays en développement, du fait en particulier que ce type de coopération pour le développe-

ment ne se prête pas toujours à une « gestion axée sur les résultats ».

- Cibler l'assistance au renforcement des systèmes démocratiques sur l'instauration de la stabilité structurelle indispensable au règlement non violent des conflits, en accordant toute l'attention voulue à la répartition des pouvoirs et aux transferts de pouvoirs, et aussi à la protection et l'insertion des minorités et des groupes marginalisés.
- Reconnaître l'importance de la constitution de partis politiques et appuyer une telle démarche, qui s'intègre dans un processus démocratique et offre une porte de sortie vers la paix dans une situation de conflit violent. Le côté gouvernance démocratique et participative est un aspect important de ce processus évolutif.
- Tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent de renforcer la capacité de l'Etat de réagir de façon appropriée face à une situation de conflit, notamment en lui apportant un soutien pour tout un éventail de fonctions et activités et en nouant des partenariats avec des organisations de la société civile (OSC).
- Promouvoir la pluralité culturelle et le pluralisme en privilégiant les activités permettant d'associer divers groupes ethniques et en soutenant l'action des partenaires qui oeuvrent dans ce sens.

Il est malaisé de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour ces nouveaux domaines complexes de la coopération pour le développement. La mise en commun des résultats obtenus, l'établissement de repères et l'évaluation des enseignements de l'expérience sont pourtant primordiaux pour l'amélioration des approches retenues et de la coordination.

4. A titre d'exemple, en 1999, la Commission Carnegie a estimé que si des mesures efficaces de prévention avaient été prises dans neuf pays affectés par des conflits ou dans des situations de conflits potentiels au cours des années 90, il en serait résulté pour les seuls pays de l'OCDE une économie de plus de 160 milliards de dollars, sans compter les coûts humains, incalculables, qui auraient été épargnés à ces pays en conflit. (Michael E. Brown et Richard N. Rosecrance (dir. pub.), *The Cost of Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham, 1999, page 225).

5. L'expression « partenaires extérieurs » renvoie à tout acteur (gouvernement, ONG, organisation multilatérale, banque de développement, organisme d'aide bilatérale, représentant du secteur privé) qui a établi des relations de partenariat légitimes avec le pays en développement considéré. Dans ce contexte, elle indique aussi que les gouvernements des pays de l'OCDE, et pas seulement leurs organismes d'aide au développement, peuvent avoir un rôle à jouer.

6. Autrement dit, il faut notamment veiller au respect des réglementations internationales concernant les réfugiés, des textes et conventions internationaux relatifs à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

### Encadré 3. Définitions liées à la sécurité

La « sécurité » est de plus en plus considérée comme une situation globale dans laquelle les personnes et les communautés vivent libres, en paix et à l'abri du danger, participent pleinement à la gestion des affaires publiques, jouissent de leurs droits fondamentaux, ont accès aux ressources et produits de première nécessité, et vivent dans un environnement qui ne nuit pas à leur santé et à leur bien-être. L'idée que la sécurité des personnes et la sécurité des Etats se renforcent mutuellement sous-tend cette définition élargie. Il s'ensuit qu'un grand nombre d'institutions publiques et d'autres instances peuvent être chargées d'assurer certains aspects de la sécurité. Cette conception de la sécurité est conforme à la notion générale de sécurité humaine promue par le PNUD et largement utilisée par les acteurs du développement.

Le « système de la sécurité » comprend les forces de sécurité et les organismes et processus civils pertinents nécessaires pour les gérer et englobe les institutions publiques ayant officiellement pour mission de garantir la sécurité de l'Etat et des citoyens contre tout acte de violence ou de coercition (par exemple, l'armée, la police, les forces paramilitaires, les services de renseignements et organes similaires, et l'appareil judiciaire et pénitentiaire) et les autorités civiles élues et dûment désignées pour assurer le contrôle et la supervision de ces institutions (par exemple, le Parlement, le pouvoir exécutif, le ministère de la Défense, etc.).

« La réforme du secteur de la sécurité » renvoie à la transformation du « système de sécurité », lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, afin que sa gestion et son fonctionnement soient plus respectueux des normes démocratiques et des sains principes de bonne gestion des affaires publiques, et contribuent ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité.

*Source:* Problèmes de sécurité et coopération pour le développement : un cadre conceptuel destiné à améliorer la cohérence des politiques », Les dossiers du CAD, volume 2, n° 3.

L'OCDE recherche actuellement des moyens de soutenir les organismes d'aide (et d'autres secteurs de l'administration publique) dans les efforts qu'ils déploient pour intégrer les stratégies de prévention des conflits dans leurs programmes et politiques,

en particulier dans les situations fragiles ou dans les régions en crise, exposées à des conflits. ■

### Assurer la paix par la sécurité

La sécurité, y compris la « sécurité des personnes » est un fondement essentiel du développement durable<sup>7</sup>. Elle implique une protection contre les violations des droits de l'homme, les atteintes à l'intégrité physique, la violence et toute évolution particulièrement dommageable de la situation économique, sociale ou environnementale, et les menaces visant la souveraineté ou le territoire national. Ce préalable est indispensable à une amélioration durable des conditions de vie des pauvres, et c'est avant tout ce que ceux-ci souhaitent. Les Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté et les consultations tenues avec des pauvres de toutes régions mettent en évidence combien la sécurité quotidienne est importante pour les populations défavorisées<sup>8</sup>.

La pauvreté et l'insécurité s'alimentent mutuellement. Vue sous cet angle, la sécurité (voir encadré 3) ne se limite pas à l'impératif traditionnel de défense contre toute attaque militaire mais englobe la protection de la personne et de la propriété. Les acteurs intéressés, qu'ils oeuvrent au sein des gouvernements ou de la société civile, à l'échelon international, national ou local, en sont donc venus à revoir la définition de la sécurité, laquelle est désormais considérée comme ayant pour objectif de libérer l'être humain des multiples menaces pouvant peser sur sa vie, sa sécurité et ses droits. Cet objectif est particulièrement crucial dans le cas des pauvres.

Aider les pays en développement à se doter de dispositifs de sécurité légitimes et responsables — recouvrant les fonctions de défense et de police et les systèmes judiciaire et pénal — vient désormais aux premiers rangs de l'échelle des priorités, y compris pour les partenaires extérieurs, malgré les risques associés à toute action dans ce domaine. La réforme des systèmes de sécurité doit être considérée comme une composante normale des efforts déployés à l'appui de la bonne gestion des

7. S'il est bien fait référence dans « Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ? », Partie 1, chapitre 3, Sécurité et développement » à la réforme des systèmes de sécurité, laquelle est déterminante pour garantir la sécurité des personnes, on ne s'y étend par contre pas sur les liens entre sécurité, développement durable et sécurité des personnes.

8. Voir, par exemple, « La Voix des pauvres », Banque mondiale, Oxford University Press, 2000.

affaires publiques. Bien que ce domaine revête une importance capitale pour les donateurs, tous les organismes d'aide ne sont pas forcément prêts ou habilités à engager des activités en rapport direct avec l'amélioration des systèmes de sécurité. Ils ont néanmoins entrepris ensemble de déterminer les utilisations acceptables de l'aide publique au développement (APD) à cet effet. (Voir encadré 5).

L'aide des donateurs peut contribuer à améliorer la capacité des instances civiles compétentes de gérer plus efficacement les forces de sécurité. Dans les pays en voie de développement eux-mêmes, on admet de plus en plus qu'il faut appliquer dans le secteur de la sécurité les mêmes principes de bonne gestion que dans tous les autres secteurs de la sphère publique. Ces principes, qui reposent sur la transparence, la reddition de comptes, un débat informé et la participation, sont fondamentaux pour une bonne planification et une bonne utilisation des dépenses militaires et des autres dépenses liées à la sécurité. A cet égard, le renforcement de la capacité des instances législatives d'exercer un réel contrôle sur les forces de sécurité, et en particulier du rôle dévolu aux commissions parlementaires, est un domaine où une aide peut se révéler utile.

L'OCDE a entrepris des travaux pour déterminer comment les pays en développement et les donateurs abordent actuellement la réforme des systèmes de sécurité, en vue d'élaborer des pratiques optimales dans ce domaine. ■

### Encourager la coopération régionale

Même si les conflits internes tendent à être les plus nombreux, tout conflit a des répercussions pour les pays voisins et à l'échelle régionale. Des stratégies de prévention, de construction de la paix et de redressement peuvent être conçues à l'échelon régional. Souvent, pour apporter une solution efficace à un conflit d'envergure purement nationale, il faut le replacer dans son contexte régional en tenant compte des facteurs transfrontières susceptibles d'exercer une influence. La coopération et l'intégration régionales — au plan économique, environnemental ou autre — peuvent contribuer à consolider la paix, en particulier lorsqu'elles s'articulent autour de ressources communes limitées comme l'eau. Les donateurs doivent cibler leur

action sur le renforcement des capacités des institutions régionales compétentes.

Des mesures coordonnées de politique étrangère sont indispensables pour soutenir la coopération à l'échelle régionale et infrarégionale dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogue, le crime organisé et le terrorisme, du contrôle du commerce illicite ou irrégulier des armes ainsi que de la circulation des armes en général. Elles peuvent aussi faciliter les négociations de paix, le renforcement des capacités régionales de maintien de la paix, l'instauration de réseaux régionaux de défense des droits de l'homme et des réfugiés ou œuvrant pour la paix et la démocratisation, et le lancement de réformes concernant le secteur de la sécurité. Le monde des affaires, y compris les investisseurs étrangers, a un rôle à jouer dans la coopération régionale.

Rechercher des solutions régionales aux problèmes régionaux est certes un bon principe mais dans certains cas — comme ceux du Timor oriental, du Kosovo, du Sierra Leone, de la région des Grands lacs et de l'Afrique centrale, et de l'Asie centrale notamment — une action de la communauté internationale dans son ensemble est indispensable pour appuyer les efforts des acteurs régionaux. ■

### Œuvrer à la paix, à la justice et à la réconciliation

La communauté internationale, y compris les organismes d'aide, peut contribuer à consolider la paix avant l'éruption de la violence, soutenir les processus et initiatives de paix, aider au règlement des problèmes complexes de justice et de réconciliation que laisse dans son sillage un conflit violent, et encourager le respect des principes fondamentaux de la démocratie. La tâche est loin d'être aisée, mais il existe des moyens d'appuyer des solutions nationales qui respectent les normes juridiques internationales fondamentales (voir encadré 4).

Dès lors que la paix est jugée rétablie, les donateurs ont tendance à recentrer leur action sur l'appareil d'Etat et à détourner leur attention de la société civile même si leur aide allait exclusivement à cette dernière pendant le conflit. Or, il faut soutenir d'emblée les initiatives de construction de la paix

#### Encadré 4 : Effets différents sur la paix et la guerre de deux projets de gestion de l'eau réalisés au Sri Lanka

Le projet de gestion de l'eau Gal Oya réalisé au Sri Lanka a été bénéfique tant sur le plan du développement que sur celui de la construction de la paix. Il est intéressant de noter que le rôle qu'il a joué dans la construction de la paix était totalement imprévu car il a été conçu et mis en œuvre en fonction de critères de développement. En cultivant les intérêts mutuels des membres des différents groupes ethniques et socio-économiques, le projet est parvenu à prospérer malgré un grave conflit communautaire. Plus important encore sans doute, il a abouti à la création d'institutions ad hoc de coopération intercommunautaire allant au-delà de la gestion de l'eau. En d'autres termes, il a eu un impact important et positif sur les incitations à la paix dans une région donnée du Sri Lanka.

Un autre projet de gestion de l'eau réalisé au Sri Lanka – le projet Maduru Oya mis en œuvre dans le cadre du grand projet Mahaweli – montre qu'il peut être dangereux de ne pas prendre en considération la nécessité de contribuer à la construction de la paix. Ce projet avait été conçu pour répondre à un certain nombre d'objectifs de développement mais, faute de prendre pleinement en considération la question hautement politique du déplacement et de la réinstallation de populations dans le contexte d'une guerre civile, il a abouti à un échec. L'un de ses objectifs était de réinstaller des villageois cinghalais déplacés dans le district de Batticaloa où les Tamouls représentaient les deux tiers de la population et où les tensions ethniques allaient s'aggravant. L'opposition à ce que certains ont

appelé le « plan Cisjordanie » qui modifiait l'équilibre démographique et donc politique dans la région orientale avait atteint un point critique avant même que la mise en œuvre du projet ait commencé.

Que nous enseigne le projet Gal Oya à propos de la construction de la paix ? Certains des facteurs qui ont contribué à son succès en tant que projet de développement ont également contribué à son succès dans le domaine de la restauration de la paix. Cela s'explique en partie par le fait qu'il procède d'une approche axée sur le développement participatif. L'accent mis sur la promotion de la participation – en tant que moyen et en tant que fin – a donné lieu à l'adoption d'un certain nombre de principes de fonctionnement qui ont une incidence évidente sur la construction de la paix :

- Assurer la continuité du personnel afin de faciliter le processus d'apprentissage.
- Disposer d'un réseau de personnes favorables et attachées au projet, occupant différents postes.
- Éviter tout engagement politique partisan.
- Attirer et retenir les personnalités locales pertinentes.
- Ne pas s'arrêter aux conceptions étroites de l'intérêt personnel.
- La réinsertion dans la société de toutes les personnes – femmes, hommes, jeunes, enfants et anciens combattants – qui ont été déracinées et affectées par un conflit violent.

émanant de la société civile et aussi maintenir ce soutien.

Il arrive souvent qu'à côté de poches de tranquillité, des conflits violents se poursuivent ou s'aggravent. Il faut s'appliquer davantage à associer tous les segments de la société aux processus de paix. Les segments marginalisés ou affaiblis de la société dans des zones en proie à des conflits n'ont souvent guère la possibilité de se faire entendre et d'accéder aux processus de décision et de paix. Les dons que possèdent les femmes pour trouver des moyens de survie et pour négocier et mettre en œuvre des accords de paix au plan local et dans un cadre informel sont largement reconnus. On a généralement recours à elles à l'échelon local mais plus encore pourrait être fait pour favoriser l'association des femmes aux négociations de paix à l'échelon national.

Promouvoir des communications franches et permanentes est une règle cardinale pour atténuer les problèmes de justice et de réconciliation se posant à l'issue d'un conflit, car cela peut constituer un puissant antidote aux griefs et récriminations qui peuvent subsister et éviter de nouvelles éruptions de violence. Il est en l'espèce important d'apporter un soutien aux supports d'information non partisans et œuvrant à la paix.

Afin d'empêcher la reprise des conflits, la paix à long comme à court terme passe entre autres par les éléments suivants :

- La démobilisation et le désarmement des anciens combattants, y compris les femmes et les enfants soldats. ■

### Encadré 5 : Les possibilités de comptabiliser les activités liées à la paix dans l'aide publique au développement

Depuis les années 50 et 60 qui ont marqué les débuts de l'aide internationale en faveur du développement, les pays donateurs se sont employés au sein du CAD à définir ensemble les caractéristiques et les limites des activités d'aide qu'il convient de classer et de comptabiliser dans l'aide publique au développement (APD) aux fins de la notification et des comparaisons internationales. Les critères fondamentaux suivants ont toujours été appliqués : pour être prise en compte dans l'APD, l'aide doit être fournie en faveur de, ou directement à des pays et territoires en développement précis, par le secteur public des pays du CAD, avoir pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être, et être assortie de conditions financières ayant un degré minimum de libéralité.

Au cours des années, beaucoup, sinon la plupart des pays donateurs ont consenti d'autres formes d'aide internationale qui ont été notifiées au niveau national et international comme il convient [y compris dans le système de notification du CAD en tant que « autres apports du secteur public » (AASP)]. Les experts statisticiens des Membres du CAD ont débattu de l'interprétation à donner aux règles en vigueur pour la notification des apports comptabilisables au titre de l'APD, prenant leur décision par consensus, comme dans toutes les délibérations du CAD.

Avec la reconnaissance croissante au cours des années 90 de l'existence de liens entre la paix, la sécurité et le développement, et compte tenu du développement des activités des donateurs dans les domaines connexes, la comptabilisation de ces dépenses dans l'APD est devenue le thème d'un débat considérable. Il n'a pas toujours été facile pour les Membres de parvenir à un consensus sur certains éléments car les points de vue diffèrent quant à savoir si le développement est le principal objectif de ce type d'aide. La situation est compliquée par le fait que l'aide en matière de sécurité est un domaine particulièrement délicat (et dans certains pays, elle fait l'objet de restrictions légales) compte tenu d'une grande partie de l'expérience de la guerre froide et d'autres exemples d'aide consentie à des forces de sécurité qui ont par la suite violé les droits de l'homme, attaqué les pays voisins ou autres. De plus, l'ampleur de certaines interventions d'aide internationale liées à la paix dans les années 90 a intensifié les craintes que les dépenses d'APD, limitées et en baisse, ne soient détournées des activités de base de la coopération pour le développement au profit d'activités qu'il conviendrait mieux sans doute de financer sur d'autres budgets. Si certaines dépenses au titre d'autres budgets étaient déclarées comme relevant de l'APD, elles seraient prises en compte dans la réalisation de l'objectif des Nations Unies fixant l'APD à 0.7 % du PNB. Dans ce cas, les activités d'aide traditionnelles et non traditionnelles serviraient la réalisation de l'objectif retenu pour l'APD.

Au fil des ans, les débats entre les Membres ont conduit à un accord sur la comptabilisation dans l'APD d'un large éventail d'activités d'aide. Parmi celles-ci figurent notamment les activités au titre des opérations de l'ONU visant à consolider la paix à l'issue d'un conflit : la démobilisation des anciens combattants, la conversion des usines d'armes en usines de produits à usage civil et les opérations de déminage. Il est également envisagé de prendre en compte dans l'APD un certain nombre d'activités de développement civiles, liées à la sécurité, en particulier le contrôle civil des forces de police, la réforme de la police et la réforme judiciaire, ainsi que les systèmes judiciaires, mais les activités relatives au contrôle civil des questions et secteurs militaires et de défense ne sont pas encore couvertes.

D'une manière générale, l'idée d'élargir l'éventail des activités pouvant être comptabilisées dans l'APD pour y inclure des postes de dépense à l'intérieur du secteur de la sécurité lui-même ne fait pas l'unanimité. Plusieurs Membres craignent aussi que même si certaines activités pouvaient être considérées comme relevant de l'APD, il soit extrêmement difficile des les identifier et de les comptabiliser. En décembre 2000, on s'interrogeait encore pour savoir si d'autres activités liées à la paix devaient ou non être comptabilisées dans l'APD, sans parvenir à un accord. Il s'agit de l'aide aux examens relatifs au secteur de la sécurité qui analysent le rôle des forces de sécurité telles que l'armée, la gendarmerie et la police ainsi que des structures comme les services de renseignements, le ministère des Affaires étrangères, l'appareil judiciaire et pénal. D'autres domaines sont également à l'étude : la gestion des dépenses liées à la sécurité, la réforme des forces militaires ainsi que la formation et la sensibilisation des forces de sécurité en matière notamment de droits de l'homme ; les compétences civiles concernant les questions de sécurité ; la surveillance civile des forces militaires ; la restauration de la confiance et les capacités de maintien de la paix au niveau régional ; la prévention du recrutement des enfants soldats et le développement des capacités de recherche des pays en développement sur les questions de sécurité extérieure.

Dans leur action à l'appui des processus de paix, les donateurs, la communauté internationale et les pays en développement doivent tenir compte du fait que la reconstruction du tissu social exige certes la croissance et l'existence de possibilités d'emploi, mais ne saurait être totale en l'absence de réconciliation.

## Nouer des partenariats au service de la paix

La construction de la paix suppose la confiance et la coopération entre les groupes et elle sera d'autant plus aisée que les partenariats seront plus étendus et plus étroits. La légitimité de l'Etat et le dynamisme de la société civile sont en définitive assujettis l'un à l'autre. Or, la légitimité de l'Etat est sujette à caution dans de nombreux pays, et pas seulement dans ceux où l'Etat est « en faillite » ou « défaillant ». Tel est en particulier le cas lorsqu'un Etat opprime et rançonne la population, fomenté des conflits internes ou se départit de son rôle fondamental de « protecteur ». Entretenir des relations avec un régime répressif ne va pas sans problèmes pour les donateurs. D'un autre côté, un retrait complet des donateurs risque d'avoir des répercussions dommageables et d'être interprété comme un signe d'indifférence. Il est parfois difficile, voire impossible, de maintenir des relations normales de partenariat en cas de conflit. Cela dit, l'expérience et le réalisme conduisent à penser que les partenaires extérieurs, notamment les institutions multilatérales, peuvent jouer un rôle décisif en encourageant le partenariat entre les autorités publiques et les organisations de la société civile, y compris celles qui sont reniées par le régime en place ou qui défendent des idées opposées. L'intensité et la forme de ce partenariat doivent être appréciées en fonction de la situation de chaque pays.

Une amélioration de la cohérence et de la coordination entre les donateurs eux-mêmes est absolument indispensable pour que ceux-ci parviennent à nouer avec les pays en développement des partenariats efficaces au service de la prévention des conflits. Les initiatives récentes visant à instaurer un partenariat mieux coordonné entre les acteurs intervenant dans le domaine de la coopération pour le développement (avec les cadres de développement intégrés, les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées à l'échelon local et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment) offrent une occasion rêvée d'aborder les problèmes liés aux conflits et de rehausser l'efficacité des dispositifs de coordination.

Il est devenu évident que l'établissement de relations constructives entre les instances chargées

respectivement de l'aide humanitaire et de la coopération pour le développement appelle la définition d'objectifs communs, des méthodes communes de planification et des mécanismes de coordination. S'ils souhaitent harmoniser les efforts déployés dans ces différents domaines, les organismes donateurs et les organisations d'aide humanitaire ne pourront faire l'économie d'une collaboration accrue pendant une période de transition qui risque de se révéler assez longue. ■

## Mobiliser le monde des affaires

Il existe aussi de plus en plus de possibilités de renforcer le partenariat avec les entreprises — locales, nationales et internationales — afin de maximiser les retombées positives au plan économique et social de leurs activités et de s'assurer qu'elles évitent d'alimenter une dynamique négative de conflit. Parfois, cela peut impliquer l'instauration d'un dialogue entre les gouvernements des partenaires extérieurs et les sociétés dont les activités attisent les conflits violents.

Les pays en développement sont désormais pratiquement tous convaincus que la vitalité, le savoir-faire et l'efficacité d'un secteur privé dynamique leur sont indispensables pour atteindre une croissance économique suffisante pour assurer un développement durable. Faire du secteur privé un moteur d'augmentation de l'emploi et des revenus dans le cadre d'une stratégie fondée sur des droits et des règles est une composante incontournable à long terme de toute action de prévention des conflits.

De plus en plus d'acteurs du monde des affaires commencent déjà à adopter une approche nouvelle des responsabilités des entreprises à l'égard de la société, se fondant sur trois critères : le profit, l'intérêt collectif et le respect de l'environnement. L'intérêt financier bien compris des entreprises peut les conduire à agir en bons citoyens du monde en s'appliquant à contribuer au règlement des problèmes locaux, y compris ceux qui menacent de tourner en conflits violents. Les donateurs doivent soutenir ce mouvement en prenant des mesures de nature, par exemple, à sensibiliser les entreprises nationales et internationales aux questions de prévention des conflits.

Les donateurs ont entrepris, dans le cadre des travaux du CAD, d'examiner le rôle que les organismes d'aide peuvent jouer pour aider les acteurs du monde des affaires à œuvrer pour la construction de la paix et la prévention de la violence. ■

### Contre les évolutions économiques défavorables

Cela étant, les partenaires extérieurs — du secteur public comme du secteur privé — doivent aider à combattre les trafics illicites, les comportements de recherche de rente et les actes de corruption entachant la passation des marchés liés aux ressources qui fleurissent en cas de conflits et alimentent ces derniers. Ils peuvent, à cet effet, décider des embargos dans le cadre des Nations Unies ou du G8, comme cela a été fait pour les diamants provenant de zones de conflits<sup>9</sup>, et se prévaloir de divers autres instruments internationaux<sup>10</sup>. Les donateurs doivent tenir compte de l'économie politique de la guerre, qui fait que les intérêts acquis qu'en tirent, par des moyens violents et non violents, de puissants groupes et réseaux, les incitent à souhaiter la perpétuation des conflits ainsi que des pratiques économiques corrompues et discriminatoires qui contribuent parfois à les déclencher. ■

### Pour plus d'informations

Pour obtenir des informations sur cette *Synthèse*, veuillez prendre contact avec  
Francesca Cook ; tél. : +33-1-45-24-90-08 ;  
email : francesca.cook@oecd.org ou  
Lisa Williams ; tél. : +33-1-45-24-90-27 ;  
email : lisa.williams@oecd.org. ■

9. La crédibilité de l'action engagée par la communauté internationale a été renforcée par les dispositions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies à l'encontre du trafic illégal de diamants visant à tourner l'embargo et par les mesures qu'ont ensuite pris les principaux acteurs de l'industrie internationale du diamant pour réprimer le trafic des « diamants de la guerre ».

10. En outre, la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Recommandation du CAD sur les propositions de clauses anti-corruption à intégrer dans les contrats relatifs aux marchés financés par l'aide.

## Déclaration des Ministres Prévenir les conflits violents : Orientations à l'intention des partenaires extérieurs

*Les ministres de la Coopération au développement, les responsables des organismes d'aide et autres hauts fonctionnaires responsables de la coopération ont approuvé la présente déclaration ainsi que le supplément aux Lignes directrices du CAD de 1997 sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle à la réunion à haut niveau du CAD de l'OCDE d'avril 2001.*

<p><b>La prévention des conflits fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté</b></p>	<p>Face à la multiplication des conflits violents, avec leurs conséquences désastreuses, nous tenons à réaffirmer notre engagement à l'égard de la consolidation de la paix et au règlement des conflits. Nous restons convaincus que le souci de prévention des conflits doit être pleinement intégré aux efforts que nous déployons pour aider les pays partenaires à réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et améliorer les conditions de vie de leurs populations, dans le cadre du développement durable. Nous entendons instaurer dans nos travaux avec les pays en développement une culture de prévention des conflits et la faire systématiquement partager aux différentes instances de nos administrations nationales. Nous entérinons le complément aux Lignes directrices du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement intitulé <i>Contribuer à prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires extérieurs</i>. Ce complément s'applique principalement aux situations de conflit collectif — entre groupes d'un même pays ou entre nations. Il aborde aussi, dans une certaine mesure, la question de la violence de l'Etat à l'encontre de groupes ou d'individus particuliers.</p>
<p><b>La cohérence des politiques contribue à maximiser les retombées positives de notre action.</b></p>	<p>Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence de nos politiques dans les domaines — échanges, finance et investissement, affaires étrangères et défense, et coopération pour le développement — susceptibles d'avoir une influence sur la prévention des conflits. Nous renforcerons nos capacités d'analyse des risques et des causes de conflit violent, au moyen de techniques telles que l'examen des facteurs de vulnérabilité, les études d'impact sur la paix et les conflits et l'élaboration de scénarios envisageables. Cela devrait nous aider à identifier des stratégies cohérentes et à saisir les occasions pour œuvrer à la prévention des conflits.</p>
<p><b>Il est important de contrer les dynamiques économiques défavorables, de lutter contre la corruption et de combattre les trafics illicites.</b></p>	<p>Il est essentiel de prendre en considération le rôle joué par l'économie politique des conflits violents et d'en tenir compte. De puissants groupes, entreprises et individus peuvent, par des moyens violents ou non, en tirer des intérêts acquis qui les incitent à souhaiter l'éclatement et la perpétuation de conflits violents. Au même titre qu'il est important de limiter la prolifération des armes, les partenaires extérieurs — du secteur public comme du secteur privé — doivent contribuer à combattre les trafics illicites, les actes de corruption entachant la passation des marchés liés aux ressources, les comportements de recherche de rente et les flux de ressources économiques qui risquent d'entretenir des conflits violents ou d'en être la cause. Ils peuvent à cet effet décider d'engager une action collective au plan international, par exemple un embargo dans le cadre des Nations Unies ou du G-8 comme cela a été fait pour les diamants provenant de zones de conflit ; la <i>Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales</i> ; les <i>Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE</i> ; les <i>Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</i> et les <i>Recommandations du CAD sur les propositions de clauses anticorruption à intégrer dans les contrats relatifs aux marchés financés par l'aide</i>.</p>

<p><b><i>Une amélioration de la coordination rehaussera la qualité de l'action engagée face à une situation de conflit.</i></b></p> <p><b><i>Nous encouragerons et soutiendrons la prise de mesures opportunes pour éviter que les conflits ne deviennent violents.</i></b></p> <p><b><i>Notre action s'appuiera sur quelques principes fondamentaux</i></b></p> <p><b><i>La sécurité de la personne est primordiale pour permettre une amélioration durable de la vie des pauvres.</i></b></p>	<p>L'Afrique a été la plus touchée par les conflits violents. Cependant aucune région du monde n'a été en mesure d'échapper à la souffrance humaine ni aux impacts dévastateurs sur le développement provoqués par les conflits. Nous nous efforcerons d'améliorer nos initiatives de prévention et notre contribution face à des situations de conflit violent grâce à un renforcement de la coordination de nos décisions. Chaque fois que c'est possible, nous partagerons nos analyses et mettrons en place des mécanismes stratégiques communs et des cadres d'action coordonnés de manière efficace.</p> <p>L'instauration d'une paix durable et de la stabilité structurelle nécessite un processus de longue haleine. Nous encouragerons et soutiendrons la prise de mesures précoces et saisirons toutes les occasions de renforcer la coopération au sein des sociétés, particulièrement celles à risque, afin de contribuer à prévenir l'éruption de violences collectives. Lorsque ces actions sont envisageables, les coûts sur les plans humain, politique, environnemental et économique sont nettement moins élevés que si on intervient plus tardivement pour tenter de mettre un terme à la violence et de réparer les dommages causés.</p> <p>Les enseignements qui se dégagent de l'expérience, des travaux de recherche et de nos consultations avec les pays en développement mettent en évidence quelques principes fondamentaux qui doivent étayer toute stratégie de prévention des conflits, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître le potentiel — et les limites — de l'action que peut engager la communauté internationale pour favoriser la paix et décourager la violence.</li> <li>• Adopter une approche constructive et novatrice tendant en faveur de la paix.</li> <li>• Tenir compte des coûteuses leçons passées qui ont montré combien il est important d'appliquer des politiques suivies et cohérentes et des instruments intégrés pour maximiser les retombées positives de l'action engagée et pour éviter de faire involontairement du mal.</li> <li>• Jouer la transparence, faire connaître ses intentions, et élargir et approfondir le dialogue avec les partenaires à tous les niveaux afin de favoriser l'appropriation.</li> <li>• Soutenir le plus tôt possible les initiatives de consolidation de la paix et maintenir ce soutien même lorsque le processus de paix est jugé achevé.</li> <li>• Associer activement les femmes, les hommes et les jeunes aux processus de prise de décision et de consolidation de la paix.</li> <li>• Faire preuve de souplesse et agir en temps opportun, en inscrivant ses efforts dans une perspective à long terme et en s'appuyant sur des analyses politiques et socio-économiques de la situation régionale, nationale et locale à long terme, même pour des interventions à court terme.</li> <li>• S'appliquer à renforcer les capacités locales susceptibles d'influer sur la politique des pouvoirs publics et de remédier à l'exclusion sociale et politique.</li> </ul> <p>La réduction de la pauvreté passe par une protection contre la violence, contre la misère dans ses aspects économiques et sociaux et contre la dégradation de l'environnement tel que le soulignent nos « Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté ». Comme en atteste la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la consolidation de la sécurité et de la paix appelle l'adoption à tous les niveaux d'une démarche soucieuse d'égalité homme-femme dans la prévention des conflits, les activités de reconstruction, les négociations de paix et les opérations de son maintien.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>La bonne gouvernance nécessite des systèmes légitimes et responsables de sécurité, et a des répercussions au plan national et international.</b></p>	<p>Nous reconnaissons la nécessité d'aider les pays partenaires à mettre en place des systèmes légitimes et responsables de sécurité pour prévenir les conflits. Cet aspect relève directement de la bonne gouvernance et de la gestion du secteur public. La réforme du secteur de la sécurité doit notamment viser à promouvoir la transparence, l'Etat de droit, la reddition de comptes et un débat informé et à renforcer la capacité des instances législatives d'exercer un contrôle adéquat sur le système de sécurité. Elle doit associer un large éventail d'acteurs, allant de l'armée et de la police aux instances judiciaires et pénales en passant par les ministères des Affaires étrangères, des Echanges et du Commerce et les organisations de la société civile (OSC). Une telle réforme joue un rôle essentiel dans la rationalisation des dépenses liées à la sécurité. Compte tenu des restrictions concernant les éléments qui peuvent être financés par l'aide publique au développement (APD), les gouvernements des pays de l'OCDE désireux d'intervenir sur ce plan pourraient devoir éventuellement faire appel à des ressources provenant de sources autres que l'APD pour soutenir les activités menées dans ce domaine.</p>
<p><b>L'instauration de partenariats élargis et solides contribue à prévenir les conflits violents.</b></p>	<p>Un Etat légitime et une société civile dynamique se renforcent mutuellement. Nous renforcerons les partenariats avec les autorités publiques et la société civile, y compris les organisations de femmes, afin de favoriser les efforts de prévention. La question de savoir comment, voire, dans les cas extrêmes, si on peut nouer des relations avec des gouvernements qui font fi du droit, commettent des violations à grande échelle des droits de la personne, prennent pour cible des civils, fomentent des troubles dans des pays voisins ou sont en guerre avec ces derniers est source de dilemmes.</p>
<p><b>Ouvrir un espace de dialogue et de consolidation de la paix peut aider les sociétés concernées à trouver des solutions aux problèmes de réinsertion, de justice et de réconciliation.</b></p>	<p>Assurer la réinsertion dans la société de toutes les personnes qui ont été déracinées et affectées par un conflit violent — femmes, hommes, jeunes et enfants — constitue un défi d'importance pour la coopération pour le développement. Cela passe entre autres par la démobilisation et le désarmement des anciens combattants. La reconstruction du tissu social exige l'existence de possibilités d'emploi et la croissance, mais ne saurait être totale en l'absence d'une réconciliation.</p> <p>Nous aiderons les sociétés concernées à faire face aux défis que posent les enjeux de justice et de réconciliation que laisse dans son sillage tout conflit violent. La tâche est loin d'être aisée. Il existe toutefois pour les acteurs extérieurs, y compris ceux qui interviennent dans le domaine de la coopération pour le développement, des moyens d'ouvrir un espace de dialogue et de consolidation de la paix, et d'appuyer des solutions qui respectent les normes juridiques internationales fondamentales.</p>
<p><b>Les entreprises peuvent apporter une contribution active à la prévention des conflits violents.</b></p>	<p>Nous appuyons le mouvement actuel de renforcement du partenariat avec les entreprises — nationales et internationales — destiné à susciter une prise de conscience des moyens dont elles disposent pour agir en bons citoyens corporatifs du monde afin d'éviter d'alimenter une dynamique négative de conflit et de contribuer aux évolutions économiques et sociales positives qui préviennent le recours à la violence.</p>
<p><b>La bonne gouvernance est essentielle pour la paix.</b></p>	<p>Toute paix durable repose sur les principes fondamentaux que sont la bonne gouvernance, la sécurité humaine, la démocratie, le respect de l'Etat de droit et des droits de la personne et un système ouvert et équitable d'économie de marché. Elle requiert une bonne gouvernance à l'échelon national, régional et international. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts et à œuvrer, ensemble, avec toutes les instances de nos administrations nationales, à l'instauration de la paix.</p>

### Références

- **Les lignes directrices du CAD : Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?** Partie I : Prévenir les conflits violents : Orientations à l'intention des partenaires extérieurs. Partie II : Les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle. ISBN : 92-64-29478-3, 20€, 172 p.  
*Egalement disponible sur l'Internet en français et en anglais à l'adresse: [www.oecd.org/dac/governance/conflict/](http://www.oecd.org/dac/governance/conflict/)*
- **Rapport 2001 sur la coopération pour le développement - Les dossiers du CAD 2002, volume 3, n° 1** - ISBN : 92-64-29187-3, 47€, 352 p.  
*Disponible sur l'Internet en français et en anglais à l'adresse : [www.oecd.org/dac/governance/conflict/](http://www.oecd.org/dac/governance/conflict/)*
- **Pour plus d'informations sur la prévention des conflits, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse : [www.oecd.org/dac/governance/conflict/](http://www.oecd.org/dac/governance/conflict/)**
- **Sites Internet connexes :**
  - Carnegie Endowment for International Peace : [www.ceip.org](http://www.ceip.org)
  - Conflict, Security and Development Group: [www.csdg.kcl.ac.uk](http://www.csdg.kcl.ac.uk)
  - Developing Effective Conflict Prevention Strategies : [www.caii-dc.com/ghai/strategies.htm](http://www.caii-dc.com/ghai/strategies.htm)
  - International Alert: [www.international-alert.org](http://www.international-alert.org)
  - International Business Leaders' Forum: [www.iblf.org](http://www.iblf.org)
  - International Crisis Group: [www.crisisweb.org](http://www.crisisweb.org)
  - Institut international de recherche sur les politiques alimentaires : [www.ifpri.cgiar.org](http://www.ifpri.cgiar.org)
  - Institut international de recherche sur la paix : [www.prio.no](http://www.prio.no)
- **L'influence de l'aide dans les situations de conflit violent - Les dossiers du CAD 2001, volume 2, n° 3**  
ISBN : 92-64-29840-1, 47€, 212 p.  
*Disponible sur l'Internet en français et en anglais à l'adresse : [www.oecd.org/dac/governance/conflict/](http://www.oecd.org/dac/governance/conflict/)*
- **Problèmes de sécurité et coopération pour le développement : un cadre conceptuel destiné à améliorer la cohérence des politiques**  
*Les dossiers du CAD 2001, volume 2, n° 3*  
ISBN : 92-64-29002-8, 47€, 160 p.  
*Disponible sur l'Internet en français et en anglais à l'adresse: [www.oecd.org/dac/governance/conflict/](http://www.oecd.org/dac/governance/conflict/)*
- **Rapport 2000 sur la coopération pour le développement - Les dossiers du CAD 2001, volume 2, n° 1** - ISBN : 92-64-29000-1, 47€, 320 pages

**Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne**  
[www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

**Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne**  
[www.sourceocde.org](http://www.sourceocde.org)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques, Direction des relations publiques et de la Communication.  
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

### Où nous contacter ?

#### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de BERLIN  
Albrechtstrasse 9/10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 2888353  
Fax : (49-30) 28883545  
E-mail : [berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

#### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE de WASHINGTON  
2001 L Street N.W.,  
Suite 650  
WASHINGTON D.C. 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

#### FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : 33 (0) 1 45 24 82 00  
Fax : 33 (0) 1 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

#### JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0036/0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

#### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du MEXIQUE  
Av. Presidente Mazaryk 526,  
Colonia: Polanco,  
C.P., 11560  
MEXICO D.F.  
Tél. : (00.52.55) 5281 3810  
Fax : (00.52.55) 5280 0480  
E-mail : [mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde/](http://www.rtn.net.mx/ocde/)

**Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE**  
[http://www.oecd.org/publications/pol\\_brief/](http://www.oecd.org/publications/pol_brief/)